

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

Le climat économique s'est dangereusement dégradé à cause des politiques centralisatrices du gouvernement qui découragent les capitaux étrangers et sèment la colère dans les autres pays. Surtout chez notre meilleur partenaire commercial. Et la cause peut-être la plus apparente de cette perte de confiance, c'est l'incapacité du gouvernement à s'attaquer à l'inflation de façon raisonnable et sensée.

Pour tout plan, pour toute politique, pour tout programme, le ministre des Finances (M. MacEachen) se borne à suivre le courant, aux dépens des Canadiens à bas revenus, et c'est à coups de projets de loi comme celui-ci qu'on applique cette politique, s'il est permis de parler de politique. Ce sont les mesures de ce genre, et il y en a d'autres à venir, qui engendrent l'inflation et la misère. C'est à cause de cela que nous avons des taux d'intérêt usuraires. C'est à cause de cela que les jeunes Canadiens ont un avenir décourageant. Je veux parler de ceux qui n'ont pas leurs entrées dans les palais habités par les membres du cabinet libéral et certains de leurs adjoints car eux ne semblent avoir aucune difficulté à obtenir des hypothèques sans intérêts, et à des conditions de remboursement que je n'avais encore jamais vues en 30 ans de pratique du droit. Voilà pourquoi les capitaux fuient le pays.

Et paradoxalement, monsieur l'Orateur, ce sont pour une bonne part des capitaux canadiens. Ce projet de loi est tout à fait condamnable. Il n'aurait jamais dû voir le jour. Parce que je viens du grand Nord et que je parle au nom des habitants du grand Nord, je supplie le gouvernement d'y réfléchir à deux fois avant de nous imposer ce bill. Ce qui me préoccupe, c'est le grand désastre national que ce bill va attirer sur notre développement futur, et plus précisément sur un secteur bien défini.

Je remercie les députés de leur indulgence, malgré que je n'aie pas dit tout ce que j'avais à dire. J'espère pouvoir m'exprimer encore une fois avant que l'étude du bill se termine.

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue du Yukon (M. Nielsen), également leader à la Chambre, de son apport au débat. Nous lui savons gré de ses très sages conseils et observations. J'espère que certains députés d'en face ont écouté ce qu'il a dit.

● (2040)

Comme le député du Yukon (M. Nielsen) et d'autres députés de mon parti l'ont dit, nous sommes tout à fait, absolument et irrévocablement opposés à la confiscation par la Couronne de biens appartenant à des particuliers. Nous estimons que cela est immoral, irrégulier, injustifié, et que cette initiative est digne des régimes les plus tyranniques, des dictatures ou des républiques bananières dont a parlé le député du Yukon. Il n'y a aucun précédent de ce genre dans le monde démocratique, bien qu'il n'y ait qu'une poignée de pays démocratiques sur notre planète. Moins de 20 p. 100 des pays membres des Nations Unies sont effectivement démocratiques, et nous sommes censés en être un, mais dans aucun pays démocratique nous ne trouvons d'exemple de confiscation semblable à celle dont il est question dans le bill C-48 et en partie dans l'article 28 que nous tentons de modifier au moyen de la motion n° 23 à

l'étude actuellement. Ce projet de loi permet le vol par la Couronne de biens appartenant à des particuliers. Vingt-cinq p. 100 des terres dites du Canada détenus par l'industrie ou des particuliers seront attribués à la Couronne qui pourra les céder à Petro-Canada.

Si le Parlement adopte ce bill sans le modifier, ce que, je l'espère sincèrement, il ne fera pas, et si Petro-Canada obtient toutes les terres que vise ce bill, soit 25 p. 100 des terres du Canada ajoutées à ce que Petro-Canada possède déjà, la société de la Couronne exercera son contrôle sur quelque 135 millions d'acres de terres vouées à la prospection gazière et pétrolière.

Pour faire comprendre l'ampleur de la démarche, je dirai qu'Exxon Corporation, la plus grosse société pétrolière au monde, exerce globalement son contrôle de par le monde sur 130 millions d'acres. Petro-Canada, notre régie des pétroles, exercerait son contrôle sur une plus grande superficie de terres qu'Exxon Corporation, la plus grosse société pétrolière au monde, qui est pourtant beaucoup plus importante que Petro-Canada. Que cela nous plaise ou non, nous devons reconnaître qu'Exxon est une société pétrolière joliment florissante. Si Petro-Canada disposait d'autant de géologues, de géophysiciens et d'ingénieurs à l'acre qu'Exxon pour bien explorer son territoire—autrement dit, si nous voulons que Petro-Canada explore ses terres aussi efficacement qu'Exxon explore les siennes de par le monde—il faudrait pour les loger tous que le nouvel édifice que Petro-Canada fait construire sur un quadrilatère du centre-ville de Calgary comporte 853 étages. Il faudrait toute cette surface de bureaux pour faire tenir le personnel nécessaire pour prospecter correctement les terres que nous volons au secteur privé pour les donner à Petro-Canada avec l'adoption du bill C-48. Je n'hésite pas à dire que ma fille de dix ans en serait stupéfaite et dirait que cela n'a pas beaucoup de sens. Il y a suffisamment de députés de l'arrière-ban en face dont l'expérience et la sagesse collectives sont au moins égales à celles de ma fille de dix ans; j'aimerais du moins le croire, mais j'hésite.

La motion à l'étude, la motion n° 23, cherche à faire modifier l'article 28. Cet article stipule que le gouvernement ne volera, ou confisquera, que 25 p. 100 des terres où l'on ne produisait ni pétrole ni gaz avant le 31 décembre 1980. Le bill parlait de 1976 à l'origine, mais on a changé l'année d'application. La motion n° 23 inscrite au nom de mon collègue le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) vise simplement à faire modifier l'article 28 pour stipuler que l'État—le grand frère, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et Petro-Canada, tout ce beau monde qui veut confisquer ces terres—ne prendra que 25 p. 100 des terres sur lesquelles on n'avait pas découvert de pétrole ni de gaz avant le 31 décembre 1980.

La différence est très simple. L'État insiste pour confisquer. Je le répète, ce genre d'usurpation est sans précédent dans le monde démocratique, mais le gouvernement n'hésite pas à créer des précédents. À sa tête, un premier ministre (M. Trudeau), qui tout en se déclarant partisan de l'entreprise privée, ne se prive pas de piller le secteur privé qu'il prétend tant admirer.